



Fédération des Syndicats Dentaires Libéraux
Liberté Responsabilité Éthique

ASSEMBLEE NATIONALE
Monsieur Didier LE GAC,
député
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Alfortville, le 15 août 2022

Monsieur le Député,

C'est en ma qualité de Président de la Fédération des syndicats dentaires libéraux (FSDL), premier syndicat représentatif en France de la profession de chirurgien-dentiste, que je me permets de vous solliciter.

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention de votre question écrite n°177, publiée le 19 juillet 2022, par laquelle vous interrogez le ministre de la santé et de la prévention sur l'accès aux soins dentaires dans certains secteurs de la région Bretagne. La profession est sensible à la préoccupation que vous avez ainsi exprimée. Je tenais à vous en remercier.

Les questions relatives à la démographie des professionnels de santé et à leur répartition territoriale se sont durablement installées dans le débat public depuis plusieurs années maintenant. La profession de chirurgien-dentiste n'est pas plus épargnée que d'autres professions de santé par ce phénomène structurel. Il tend même à se développer plutôt subrepticement dans des territoires toujours plus nombreux.

Pourtant, des solutions existent pour inverser cette tendance. L'une d'entre elle est promue par la Fédération des syndicats dentaires libéraux depuis plusieurs années maintenant.

Pour atténuer ces tensions, il serait intéressant de libérer du temps médical requérant une plus grande expertise du chirurgien-dentiste. Pour ce faire, il pourrait être envisagé la délégation de certains de nos actes médicaux au profit des assistantes dentaires (profession de santé relevant du code de la santé publique), voire des infirmiers et aides-soignants.

L'objectif poursuivi serait de pouvoir libérer du temps de travail pour les patients mais également d'orienter le temps médical libéré du chirurgien-dentiste vers une réelle mission de prévention, d'éducation à la santé orale, d'évaluation et de renforcement de la modification du comportement en santé.

Cette solution permettrait de garantir la continuité, l'accessibilité et la qualité de la prise en charge de la population en soins bucco-dentaires tout en concourant à l'équité territoriale.

Je me tiens à votre disposition pour vous présenter plus en avant ce projet. En tout état de cause, si cette solution retient votre attention, je vous serais reconnaissant d'encourager le ministère de la santé et de la prévention à y prêter la plus grande attention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Docteur Patrick SOLERA
Président de la FSDL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PS' or similar initials, enclosed within a faint rectangular border.